

VISITE DE TRAVAIL AU SIERRA LEONE

14 - 15 MARS 1986

—00000—

La délégation marocaine a été reçue juste après son arrivée à Fréetown par le Ministre des Affaires Etrangères par intérim (Ministre de l'Education Nationale) en présence du Secrétaire Général de ce Département du Directeur de la Pêche Maritime et du représentant de la société Holding Siera-Maroc dans le domaine de la Pêche.

Le Ministre Sierraléonais a insisté sur l'importance de la coopération avec le Maroc dans le domaine de la pêche maritime évoquant l'intérêt pour son pays de voir le Maroc renouveler les cinq autorisations de pêche qui lui ont été accordées auparavant.

La délégation marocaine a rappelé les problèmes engendrés par l'octroi des cinq licences de pêches précitées, à travers un pays tiers et les protestations des parlementaires et des milieux d'affaires marocaines qui avaient suivi l'utilisation abusive, de ces licences par le pays tiers (URSS).

Cependant, le Maroc est disposé à réexaminer la demande du Sierra Léoné visant son approvisionnement en poissons (besoins estimés à près de 10.000 tonnes de sardines), mais sans passer par un intermédiaire et lorsque l'environnement politique le permettrait.

Une longue discussion sur l'affaire du Sahara a suivi ces mises au point et en particulier sur la position prise par ce pays dans cette affaire.

Le Ministre a expliqué, peut être par ignorance des faits que son pays a été contraint de s'aligner sur les décisions de l'OUA, ce que la délégation marocaine a réfuté catégoriquement, expliquant que l'OUA n'a jamais pris une quelconque décision au sujet de la reconnaissance de la "RASD" et que de toutes les manières, la reconnaissance par la Sierra Léoné était intervenue bien avant la procédure illégale d'admission, engagée par le Secrétaire Général sortant de l'OUA.

Après le déjeuner officiel organisé à l'honneur de la délégation marocaine, une réunion élargie s'est tenue au siège du Ministère des Affaires Etrangères, avec la participation du Directeur des Affaires Economiques et de la Coopération Technique, du Directeur des Affaires Politiques, du Directeur des organisations internationales et du Directeur de l'information au même Département.

Mr Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Président la délégation Sierra Léoné, a proposé l'examen des possibilités de coopération dans les domaines de la pêche du transport aérien, de l'agriculture des mines, de la formation scientifique et technique et de la formation professionnelle.

L'échange d'informations au sujet des besoins exprimés a permis d'identifier les actions suivantes :

- Octroi par le Maroc d'une dizaine de bourses pour la formation de cadres, en particulier dans les secteurs de la médecine, de la pêche et de l'électricité.

- Formation professionnelle en bâtiment, planberie. *plomberie*

- Envoi d'experts marocains en matière d'agriculture et des mines afin d'identifier les domaines d'intervention possibles.

- Enfin, en ce qui concerne la pêche, secteur privilégié de la coopération avec la Sierra Léoné, il ya lieu, soit de créer une société mixte entre les deux pays pouvant agir sans intermédiaire, soit d'approvisionner la Sierra Léoné en sardines dans des conditions préférencielles à convenir, soit d'échanger les sardines contre le bois et le fer en provenance du Sierra Léoné.

La Partie Sierra Léoné a semblé marquer sa préférence pour la formule de société mixte, ce qui permettrait à sa société nationale d'acquérir de nouveaux bateaux dans ce domaine.

Elle a formulé par ailleurs, une demande d'assistance en vue de la reprise d'exploitation d'une mine de fer, arrêtée depuis quelques années (par la mise à disposition d'experts marocains et d'équipements d'extraction appropriés).

La délégation marocaine, tout en prenant note des demandes précitées, a insisté à différentes reprises sur le souhait de voir le Sierra Léoné prendre au moins une position de neutralité dans l'affaire du Sahara, ce qui autoriserait une reprise rapide de la coopération entre les deux pays.

Le Chef de la délégation a conseillé d'attendre le mois de Mai prochain pour reposer le problème au nouveau gouvernement qui sera désigné à cette époque à l'issue des nouvelles élections législatives.